



**COMPTES CONSOLIDÉS
TEREGA SAS 30.06.2023**

SOMMAIRE

1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	2
2 ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	2
3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	4
4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	5
5 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	5
5.1 ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS	6
5.2 HISTORIQUE DE LA CONSTITUTION DU GROUPE TERÉGA	6
5.3 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE	6
5.3.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	6
5.3.2 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS APPLIQUÉS	6
5.3.3 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS	8
5.4 MÉTHODES DE CONSOLIDATION	9
5.4.1 FILIALES	9
5.4.2 PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES EXCLUSIVEMENT : INTÉGRATION GLOBALE	9
5.4.3 PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES PARTIELLEMENT : MISE EN ÉQUIVALENCE	9
5.4.4 TRANSACTIONS ÉLIMINÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	9
5.5 MÉTHODES, PRINCIPES COMPTABLES ET RÈGLES D'ÉVALUATION	10
5.5.1 MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS À LA CONSTITUTION DU GROUPE	10
5.5.2 MÉTHODES COMPTABLES ET RÈGLES D'ÉVALUATION	11
5.5.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14
5.5.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
5.5.5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	18
5.5.6 STOCKS	18
5.5.7 AVANTAGES DU PERSONNEL	18
5.5.8 PROVISIONS	19
5.5.9 CHIFFRE D'AFFAIRES	19
5.5.10 CONTRATS DE LOCATION	20
5.5.11 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	21
5.5.12 IMPÔTS	21
5.5.13 MONNAIE ÉTRANGÈRE	22
5.6 FAITS CARACTÉRISTIQUES DES PÉRIODES PRÉSENTÉES	23
5.7 INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE	24
5.8 INFORMATIONS RELATIVES À LA COMPARABILITÉ DES COMPTES	24
5.8.1 CHANGEMENT DE PRÉSENTATION	25
5.8.2 CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE	25
5.8.3 CHANGEMENT D'ESTIMATION COMPTABLE	25
5.9 NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	26
5.9.1 MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION	26
5.9.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ÉCART D'ACQUISITION	26
5.9.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
5.9.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	28
5.9.5 STOCKS	29
5.9.6 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	29
5.9.7 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS	30
5.9.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	32
5.9.9 CAPITAL ET RÉSERVES	32
5.9.10 PROVISIONS	33
5.9.11 DETTES FINANCIÈRES	33
5.9.12 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	38
5.9.13 AUTRES PASSIFS COURANTS	39
5.9.14 AUTRES ACTIFS COURANTS	39
5.10 INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	40
5.10.1 PRODUITS	40
5.10.2 AUTRES PRODUITS	40
5.10.3 ACHATS ET CHARGES	41
5.10.4 PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES	43
5.10.5 IMPÔTS	44
5.10.6 AVANTAGES DU PERSONNEL	46
5.10.7 EFFECTIFS	47
5.11 PARTIES LIÉES	47
5.12 ENGAGEMENTS HORS BILAN	48
5.12.1 ENGAGEMENTS DONNÉS	48
5.12.2 ENGAGEMENTS REÇUS	48
5.13 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	48

1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

	NOTES	EXERCICE AU 30/06/2023	EXERCICE AU 30/06/2022
Chiffre d'affaires	5.8 et 5.10.1	248 274	234 368
Autres produits	5.10.2	1 921	1 433
Achats consommés	5.8 et 5.10.3	(27 969)	(24 798)
Charges de personnel	5.10.3	(35 717)	(34 278)
Charges externes	5.10.3	(18 401)	(19 943)
Impôts et taxes	5.10.3	(8 713)	(8 183)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.9.2 - 5.9.3 - 5.9.5 - 5.9.10	(55 824)	(54 749)
Autres produits et charges opérationnels courants		(1 950)	(2 558)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		101 621	91 290
Autres produits et charges opérationnels non courants		67	(276)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		101 688	91 014
Coût de l'endettement financier net	5.10.4	(15 838)	(16 046)
Autres produits et charges financiers	5.10.4	1 070	0
Résultat avant impôt		86 921	74 968
Impôt sur le résultat	5.10.5	(28 381)	(24 288)
Résultat net des sociétés intégrées		58 540	50 680
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(122)	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		58 418	50 680
Résultat de la période attribuable aux :			
- propriétaires de la société		58 418	50 680
- participation ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action		1,19	1,04
Résultat dilué par action		1,19	1,04

En milliers d'euros

	NOTES	EXERCICE AU 30/06/2023	EXERCICE AU 30/06/2022
RÉSULTAT NET		58 418	50 680
AUTRES ELEMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Pertes et gains actuariels		-	-
Impact des impôts différés	5.9.7	-	-
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers (couverture de flux de trésorerie)	5.9.11	(2 788)	1 025
Impact des impôts différés sur instruments financiers		720	(204)
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		(2 068)	822
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		(2 068)	822
RÉSULTAT GLOBAL		56 350	51 501
Attribuable aux propriétaires de la société		56 350	51 501
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-

2 ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

En milliers d'euros

	NOTES	30/06/2023	31/12/2022
ACTIFS			
Ecart d'acquisition	5.9.2	420 756	420 756
Autres immobilisations incorporelles	5.9.2	76 672	80 540
Immobilisations corporelles	5.9.3	2 520 953	2 526 102
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.9.4	585	661
Autres actifs financiers non courants		5 414	7 240
Autres actifs non courants		1 724	1 960
Actifs d'impôt différé		-	2
ACTIFS NON COURANT		3 026 104	3 037 261
Stocks	5.9.5	25 641	26 522
Autres actifs financiers courants		159	159
Créances clients	5.9.6	58 537	60 497
Créances d'impôt exigible courantes		-	-
Autres actifs courants	5.9.14	6 506	8 199
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9.8	98 610	60 278
ACTIFS COURANT		189 453	155 655
TOTAL DE L'ACTIF		3 215 557	3 192 916

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	5.9.9	489 474	489 474
Primes d'émission		71 053	71 053
Réserves		(80 640)	(168 649)
Obligations Remboursables en Actions		470 000	470 000
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société	1	58 418	103 860
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ		1 008 305	965 738
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1 008 305	965 738
Dettes financières non courantes	5.9.11	1 789 658	1 793 213
Avantages du personnel	5.10.6	20 163	19 747
Passifs d'impôt différé	5.9.7	288 429	284 726
Autres passifs non courants		(7)	(7)
PASSIFS NON COURANT		2 098 243	2 097 678
Dettes financières courantes	5.9.11	32 075	18 899
Instruments dérivés passifs courants		726	-
Provisions courantes	5.9.10	1 822	1 822
Dettes fournisseurs	5.9.12	29 964	67 130
Passifs d'impôt exigible		0	0
Autres passifs courants	5.9.13	44 422	41 649
PASSIFS COURANT		109 009	129 500
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		3 215 557	3 192 916

3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros

	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	RÉSERVES ACTUARIELLES	OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS*	RÉSERVES DE JUSTE VALEUR	AUTRES RÉSERVES	RÉSERVES CONSOLIDÉES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31 Décembre 2021	489 474	71 053	54 189	(231)	470 000	(852)	10 782	(203 426)	890 989
Résultat global total de la période									
Résultat			103 860						103 860
Total des autres éléments du résultat global				1 945		(1 842)	431		535
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	-	-	103 860	1 945	-	(1 842)	431	-	104 395
Transactions avec les propriétaires de la Société, comptabilisées directement en capitaux propres									-
Intérêts d'obligations remboursables en action								(27 595)	(27 595)
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DISTRIBUTIONS DES / AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ	-	-	-	-	-	-	-	(27 595)	(27 595)
Autres éléments ayant une incidence sur les capitaux propres							(1 943)		(1 943)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS AYANT UNE INCIDENCE SUR LES CAPITAUX PROPRES	-	-	-	-	-	-	(1 943)	-	(1 943)
Variation des parts d'intérêts dans des filiales									-
Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition de la filiale							(108)		(108)
TOTAL DES TRANSACTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ	-	-	-	-	-	-	(108)	-	(108)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	489 474	71 053	158 049	1 715	470 000	(2 694)	9 163	(231 021)	965 738
Capitaux propres au 31 Décembre 2022	489 474	71 053	158 049	1 715	470 000	(2 694)	9 163	(231 021)	965 738
Résultat global total de la période									
Résultat			58 418						58 418
Total des autres éléments du résultat global				-		(2 788)	720		(2068)
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	-	-	58 418	-	-	(2 788)	720	-	56 350
Transactions avec les propriétaires de la Société, comptabilisées directement en capitaux propres									-
Intérêts d'obligations remboursables en action								(13 829)	(13 829)
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DISTRIBUTIONS DES / AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ	-	-	-	-	-	-	-	(13 829)	(13 829)
Autres éléments ayant une incidence sur les capitaux propres									-
Autres éléments ayant une incidence sur les capitaux propres							-		-
TOTAL DES TRANSACTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des parts d'intérêts dans des filiales									-
Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition de la filiale							45		45
TOTAL DES TRANSACTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ	-	-	-	-	-	-	45	-	45
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2023	489 474	71 053	216 467	1 715	470 000	(5 482)	9 928	(244 850)	1 008 305

* Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32. Le montant du nominal ainsi que la charge d'intérêts payés (nets d'impôts) sont donc classés en capitaux propres (cf note 5.9.9 Capital et réserves). Les intérêts courus sont comptabilisés en autres dettes.

4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros

	NOTES	EXERCICE AU 30/06/2023	EXERCICE AU 30/06/2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	1	58 418	50 680
Elimination du résultat des mises en équivalence		122	
Elimination des produits de dividendes		(0)	-
Amortissements et provisions	5.9.2 - 5.9.3	55 955	55 041
Impôt sur le résultat	5.10.5.1	28 381	24 288
Résultat financier	5.10.4	15 838	15 809
Neutralisation des éléments s'analysant comme des flux d'investissement		(68)	277
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		-	515
Variation du besoin en fonds de roulement		(29 756)	(24 729)
Impôt payé		(19 139)	(11 879)
TRÉSORERIE NETTE LIÉE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		109 751	110 003
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	5.9.2 - 5.9.3	(46 910)	(56 013)
Cession d'immobilisations		266	425
Subventions d'investissement reçues		190	-
Variation des prêts et autres actifs financiers		-	(1 532)
TRÉSORERIE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(46 453)	(57 121)
Emissions d'emprunts	5.9.11	-	2 383
Remboursements d'emprunts	5.9.11	-	(10 000)
Intérêts payés		(21 403)	(21 424)
Autres flux financiers sur opérations de financement		(3 562)	-
TRÉSORERIE NETTE LIÉE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		(24 965)	(29 040)
VARIATION DE TRÉSORERIE		38 332	23 842
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		60 278	19 691
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5.9.8	98 610	43 533

5 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

5.1 ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

Teréga SAS est une entreprise domiciliée en France, dont le siège social est sis à Pau, 40 avenue de l'Europe. Les états financiers consolidés de la Société au 30 juin 2023 sont établis aux bornes de la Société et de ses filiales, l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ».

5.2 HISTORIQUE DE LA CONSTITUTION DU GROUPE TERÉGA

Le 30 juillet 2013, l'ensemble des titres de la société Teréga SA (ex TIGF SA), détenu jusqu'alors par la société TGEHF (Total Gaz Electricité Holding France), a été cédé à la société Teréga SAS (ex TIGF INVESTISSEMENTS), elle-même détenue par la société Teréga HOLDING (ex TIGF HOLDING).

5.3 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

5.3.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne au 30 juin 2023, et présentées en détail sur le site internet de la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en).

5.3.2 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS APPLIQUÉS

Les normes IFRS ainsi que leurs interprétations et amendements sont présentées dans le tableau ci-après. Elles ont été appliquées par le Groupe dans ses comptes consolidés clos au 30 juin 2023 :

NORMES IFRS ADOPTÉES UE (et amendements afférents)	IMPACT	RENOI ANNEXES
IAS 1 - Présentation des états financiers	Oui	Notes 1 - 2
IAS 2 - Stocks	Oui	Note 5.5.6
IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie	Oui	Note 4
IAS 8 - Méthodes comptables, estimations, erreurs	Oui	Note 5.5
IAS 10 - Événements postérieurs à la clôture	Oui	Note 5.13
IAS 11 - Contrats de construction	NA	
IAS 12 - Impôt sur le résultat	Oui	Note 5.5.12
IAS 16 - Immobilisations corporelles	Oui	Note 5.5.4
IAS 18 - Produits des activités ordinaires	Oui	Note 5.5.9
IAS 19 - Avantages au personnel	Oui	Note 5.5.7
IAS 20 - Subventions publiques	Oui	Note 5.5.4.4
IAS 21 - Variations des cours des monnaies étrangères	NS	Note 5.9.1
IAS 23 - Coûts d'emprunts	Oui	Note 5.5.2.7
IAS 24 - Informations relatives aux parties liées	Oui	Note 5.11
IAS 26 - Comptabilité des régimes de retraite	NA	
IAS 27 - États financiers individuels	NA	
IAS 28 - Participations dans des entreprises associées	NA	
IAS 29 - Économie hyper inflationniste	NA	
IAS 32 - Instruments financiers	Oui	Note 5.5.2.3
IAS 33 - Résultat par action	NA	Société non cotée
IAS 34 - Information financière intermédiaire	NA	
IAS 36 - Dépréciation d'actifs	Oui	Note 5.5.2.8
IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Oui	Note 5.5.8
IAS 38 - Immobilisations incorporelles	Oui	Note 5.5.3
IAS 39 - Inst.financiers : comptabilisation et évaluation	Oui	Note 5.5.2.3
IAS 40 - Immeubles de placement	NA	
IAS 41 - Agriculture	NA	
IFRS 1 - Première adoption des IFRS	NA	
IFRS 2 - Paiements en action	NA	Société non cotée
IFRS 3 - Regroupements d'entreprises	Oui	Note 5.5.2.1
IFRS 4 - Contrats d'assurance	NS	
IFRS 5 - Actifs non courants & activités abandonnées	NA	
IFRS 6 - Prospection & éval. de ressources minérales	NA	
IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir	Oui	Note 5.5.2.3
IFRS 8 - Secteurs opérationnels	Oui	Note 5.10.1
IFRS 9 - Instruments financiers	NS	Note 5.5.2.3
IFRS 10 - États financiers consolidés	Oui	Notes 1 - 2
IFRS 11 - Partenariats	NA	
IFRS 12 - Informations / intérêts détenus / autres entités	NA	
IFRS 13 - Évaluation à la juste valeur	Oui	Note 5.9.11
IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	Oui	Note 5.5.9
IFRS 16 - Contrats de location	NS	Note 5.5.10

5.3.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires

Normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Le groupe n'est pas concerné par les nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2023.

5.3.2.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne

Les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliqués par le Groupe.

5.3.3 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers consolidés impose à la Direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 5.5.1.1) ;
- la durée d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles utilisée pour le calcul des amortissements : ces estimations sont présentées dans les notes 5.5.3 & 5.5.4 des principes comptables ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition (hypothèses décrites dans la note 5.5.1.1) ;
- l'évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies (hypothèses décrites dans les notes 5.5.7 et 5.10.6.3) ;
- la valorisation des instruments financiers (cf. note 5.5.2.3) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (cf. note 5.9.7).

5.4 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du Groupe à compter de la date de leur prise de contrôle ou, pour des raisons de commodité si l'impact n'est pas significatif, à compter de la date d'établissement du bilan consolidé le plus récent.

Les comptes consolidés présentés dans ce document couvrent la période du 1er janvier au 30 juin 2023 avec comparatif au 31 décembre 2022 pour les comptes de bilan et au 30 juin 2022 pour les comptes de résultat. Toutes les sociétés du groupe ont une date de clôture au 31 décembre.

5.4.1 FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité, si et seulement si, tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

5.4.2 PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES EXCLUSIVEMENT : INTÉGRATION GLOBALE

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ne conférant pas le contrôle ;
- éliminer les opérations en compte entre l'entreprise intégrée globalement et ses filiales consolidées.

5.4.3 PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES PARTIELLEMENT : MISE EN ÉQUIVALENCE

La mise en équivalence consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la part de capitaux propres et de résultat lui revenant.

5.4.4 TRANSACTIONS ÉLIMINÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

5.5 MÉTHODES, PRINCIPES COMPTABLES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

5.5.1 MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS À LA CONSTITUTION DU GROUPE

5.5.1.1 Regroupement d'entreprises et allocation de l'écart d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relatives aux filiales adoptant les IFRS après leur société mère, Teréga SAS a choisi d'évaluer les regroupements d'entreprise sur la base des valeurs retenues par sa société mère : Teréga Holding.

Ainsi, l'allocation de l'écart d'acquisition au 30 juillet 2013, conformément aux principes exposés dans la note 5.5.3.4 se décompose comme suit (en M€) :

Coût d'acquisition au 30 juillet 2013			1 596
Capitaux propres acquis au 30 juillet 2013			644
ECART DE PREMIÈRE CONSOLIDATION			952
	Brut	Impôt différé	Net
Actifs revalorisés à la juste valeur	835	(288)	548
- Immobilisations corporelles	797	(274)	522
Décomptabilisation des subventions d'investissements	38	(13)	25
Passif revalorisé à la juste valeur - Emprunt obligataire de 500 M€	-63	22	(41)
ALLOCATION DU PRIX D'ACQUISITION	810	(279)	531
ECART D'ACQUISITION			421

En application des principes fixés par IFRS 3, s'agissant d'un regroupement d'entreprise, l'évaluation à la juste valeur de certains actifs corporels et incorporels acquis a généré respectivement une réévaluation de 797 M€ et 39 M€ d'euros (cf paragraphes relatifs aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et à l'écart d'acquisition).

L'emprunt obligataire de 500 M€ souscrit en 2011 a été revalorisé à sa juste valeur pour un impact de - 63 M€.

Dès lors, un écart d'acquisition résiduel de 421 M€ a été constaté à hauteur de la différence entre le coût d'acquisition de Teréga SA et la juste valeur nette des actifs acquis et passifs retraités dans le cadre de l'acquisition.

5.5.1.2 Comptabilisation de la charge d'impôt

Teréga SAS appartient au groupe fiscal dont Teréga Holding est la société mère d'intégration. La convention d'intégration fiscale entre Teréga Holding, Teréga SAS, Teréga Solutions, Loca Teréga, Teréga SA et Metha Infra Berry prévoit que les résultats fiscaux soient définitivement acquis par la société mère. Ainsi, la charge d'impôt retenue dans les comptes de Teréga SAS correspond aux résultats fiscaux de Teréga SA, Teréga Solutions, Loca Teréga, Metha Infra Berry et Teréga SAS comme si elles étaient imposées séparément.

La réintégration des charges financières a, par ailleurs, été maintenue au niveau de Teréga Holding, l'imposition s'effectuant au niveau groupe.

5.5.2 MÉTHODES COMPTABLES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

5.5.2.1 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux principes fixés par IFRS 3 par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

L'écart d'acquisition est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.5.2.2 Capitaux propres

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Par ailleurs, les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat de la période pour la part inefficace. Lorsque les flux de trésorerie couverts se réalisent, les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert.

5.5.2.3 Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « instruments financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette norme définit une classification et une évaluation des actifs financiers qui reflètent le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ; une méthodologie de dépréciation fondée sur les « pertes attendues » ainsi qu'une modification des principes de la comptabilité de couverture.

La pratique actuelle de comptabilisation au sein du Groupe Teréga est conforme aux dispositions d'IFRS 9, l'application de cette norme n'entraîne donc pas de changement significatif dans les comptes consolidés du groupe.

5.5.2.4 Actifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les prêts, créances et dépôts à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans des actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation financière si et seulement si le Groupe a juridiquement le droit de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

5.5.2.5 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur. Les prêts et créances comprennent les créances clients et autres débiteurs.

5.5.2.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

5.5.2.7 Passifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise les dettes émises à la date à laquelle elles sont générées. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.5.2.8 Dépréciation des actifs financiers non dérivés

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à sa juste valeur est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif, et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif, qui peut être estimé de façon fiable.

5.5.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

5.5.3.1 Autres immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition)

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe et qui ont une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur. Elles comprennent notamment les contrats clients identifiés lors des regroupements d'entreprises et les logiciels.

Les autres actifs incorporels comprennent également des logiciels amortis linéairement sur leur durée d'utilité, y compris les contrats SaaS (Software as a Service) qui, par exception, ne seraient pas considérés comme des contrats de prestations de services et comptabilisés en charges. Pour être enregistrés en immobilisations, les contrats SaaS doivent conférer un droit de contrôle à l'utilisateur, en plus d'un accès au logiciel pour une durée déterminée.

5.5.3.2 Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses, y compris les dépenses portant sur un écart d'acquisition ou des marques générées en interne, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.3.3 Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée à compter de leur mise en service.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours sont les suivantes :

- Brevets et marques 5 ans
- Logiciels 5 ans
- Frais de développement 5 à 10 ans
- Contrats clients 30 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

5.5.3.4 Dépréciation des Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que des stocks et des actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôts, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre des UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écarts d'acquisition affecté à l'UGT (d'un groupe d'UGT), puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT (du groupe d'UGT) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT (du groupe d'UGT).

Dans le cadre des tests de dépréciation, le Groupe Teréga est considéré comme une seule Unité Génératrice de Trésorerie, car les deux activités Transport et Stockage bénéficient des synergies et mutualisations mises en place aux plans décisionnel, managérial, opérationnel, commercial et financier – et sont interdépendantes en termes de flux de trésorerie. Elles répondent par ailleurs aux mêmes contraintes économiques et financières puisque leur niveau d'investissement et de recette est régulé par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

5.5.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.5.4.1 Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût tel que défini ci-dessous, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Le profit ou perte sur cession d'immobilisations corporelles (correspondant à la différence entre le produit de cession net et la valeur comptable de l'immobilisation) est comptabilisé dans le compte de résultat.

Les immobilisations relatives au transport sont principalement composées de canalisations et de stations de compression.

Les ouvrages de transport sont soumis à autorisation ministérielle, préfectorale et, le cas échéant, à l'autorisation des autres organes compétents. Pour chaque projet et en application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431 6 du Code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz, dont votre société fait partie, doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (« CRE ») et, le cas échéant, aux autres organes compétents pour approbation. Dès lors, seuls les coûts ayant été approuvés sont comptabilisés en immobilisations, les autres étant comptabilisés en charges d'exploitation.

Les investissements de stockage comprennent principalement du gaz coussin et des stations de compression.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 12 décembre 2006, la concession de stockage de gaz d'Izauthe a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 26 octobre 2005 et jusqu'au 25 octobre 2030.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 8 décembre 2017, la concession de stockage de gaz de Lussagnet a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 31 décembre 2017 et jusqu'au 1^{er} janvier 2043.

Les immobilisations sont une composante essentielle de la détermination du revenu autorisé pour les activités transport et stockage de Teréga SA, qui sont des activités régulées.

5.5.4.2 Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont activés uniquement quand il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés à cet élément qui iront au Groupe. Les dépenses liées aux réparations et à la maintenance sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.4.3 Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon le mode linéaire dans le compte de résultat, sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant. Les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où elles sont installées et prêtes à être utilisées, ou pour les biens produits en interne, à partir du moment où l'actif est achevé et prêt à être utilisé.

Les durées d'utilité pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Aménagements terrains 10 ans
- Aménagements installations générales 10 ans
- Autres installations générales 10 ans
- Aménagements installations sol autrui 10 ans
- Constructions 25 ans
- Bâtiments 10 à 25 ans
- Agencements 10 ans
- Immeubles sur sol autrui 25 ans
- Matériel et outillage 10 ans
- Matériel de transport 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 5-10 ans
- Matériel télécom 10 ans
- Mobilier 10 ans
- Gaz coussin 75 ans
- Installations techniques 10 ans
- Puits 25 ans
- Canalisations et branchements 50 ans
- Stations de compression 10 à 30 ans
- Postes de comptages 30 ans
- Station GNV 15 à 30 ans

Le gaz coussin correspond à une réserve de gaz permanente qui permet notamment le maintien du niveau de pression nécessaire au stockage et de maintenir les vitesses de soutirage demandées par les clients.

Les immobilisations de stockage sont amorties selon des durées indépendantes de la durée de concession. En cas de non-renouvellement de la concession, les immobilisations relatives à la concession devraient faire l'objet d'un amortissement accéléré.

5.5.4.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues par les sociétés du Groupe sont enregistrées en diminution de l'actif et sont rapportées au compte de résultat sur une période fonction de la durée de vie des actifs qu'elles ont contribué à financer.

5.5.5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à leur valeur nette comptable.

5.5.6 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'entrée en stock des articles comprend les frais réels accessoires d'achat hors transport.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.5.7 AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Groupe accorde à certains salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail).

Régime à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la monnaie de paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuairé qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le Groupe comptabilise, au titre des régimes à prestations définies, la totalité des écarts actuariels en capitaux propres.

5.5.7.1 Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont essentiellement constitués des médailles du travail.

5.5.7.2 Avantages à court terme du personnel

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

5.5.8 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Pour les provisions dont l'horizon est supérieur à 12 mois, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

5.5.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, mais aussi aux recettes provenant des contrats de raccordement et de transit.

Le Groupe comptabilise les ventes quand :

- Une relation contractuelle est avérée ;
- La prestation de service est achevée ;
- Le prix est fixe ou déterminable.

La comptabilisation des produits tirés des contrats avec les clients est fondée sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat avec le client ;
- Identification de l'obligation d'exécution, représentée par la promesse contractuelle de transférer des biens et/ou des services à un client ;

- Détermination du prix de transaction ;
- Affectation du prix de transaction aux obligations d'exécution identifiées sur la base du prix de vente distinct pour chaque bien ou service ;
- L'enregistrement des produits lorsque l'obligation d'exécution correspondante a été remplie, ou au moment du transfert au client du bien ou du service promis. Le transfert sera considéré comme effectué lorsque le client obtient le contrôle des biens ou services, qui peut avoir lieu dans le temps ou à un moment précis.

En ce qui concerne les activités exercées par le Groupe Teréga, le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé lorsque le service est fourni. La plus grande partie du chiffre d'affaires de base concerne les activités réglementées, dont les revenus sont régis par le cadre réglementaire établi par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

La différence (positive ou négative) entre le facturé et le provisionnel est couverte dans le CRCP (Compte de Régularisation des Charges et des Produits).

5.5.10 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés en contrats de location simple et ne sont pas comptabilisés au bilan. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus du bailleur font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui a remplacé la norme IAS 17 « Contrats de location » et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 remplace la ligne des charges de location unique par une charge d'amortissement des actifs loués et une charge d'intérêt sur les passifs liés à la location. Cette norme aligne le traitement des charges de location pour tous les contrats de location.

IFRS 16 supprime la distinction entre location simple et location financière d'IAS 17, et requiert de comptabiliser presque tous les contrats de location au bilan :

- un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

L'application d'IFRS 16 n'a pas de conséquences significatives dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2023.

5.5.11 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le coût de l'endettement financier net comprend principalement les charges d'intérêts liées aux dettes financières calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits et charges financiers comprennent les revenus des actifs financiers et le résultat de change.

5.5.12 IMPÔTS

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Pour l'exercice 2023, le taux d'impôt appliqué par le groupe est de 25.83 %.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des coentreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ;
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Pour la détermination des montants d'impôt exigible et d'impôt différé, le Groupe prend en compte l'impact des positions incertaines d'impôt et les taxes additionnelles et intérêts qui pourraient être dus.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Cette norme clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Le Groupe évalue ses incertitudes fiscales en conformité avec les principes d'IFRIC 23, l'application de cette norme n'aura donc pas de conséquence significative sur les comptes consolidés du groupe.

5.5.13 MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de conversion résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

5.6 FAITS CARACTÉRISTIQUES DES PÉRIODES PRÉSENTÉES

Conflit Ukrainien

Les changements de flux de gaz en Europe engendrés par la guerre en Ukraine, n'ont pas eu de répercussion significative sur les activités de stockage de gaz de l'entreprise au cours du 1er semestre 2023.

La guerre en Ukraine n'a pas conduit la société à revoir l'évaluation de ses actifs ou de ses passifs.

CRCP

Conformément aux dispositions de l'article L. 452-2 du code de l'énergie, la CRE fixe les méthodes pour établir les tarifs d'utilisation des réseaux de gaz. Ces tarifs, qui couvrent l'ensemble des coûts supportés par leurs gestionnaires, sont établis en prenant notamment en considération :

- les charges d'exploitation nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité des réseaux et des installations,
- les charges de capital (amortissement et rémunération des actifs des transporteurs, des distributeurs, des terminaux méthaniers et des opérateurs de stockage).

Ils sont calculés à partir d'hypothèses de charges et de produits établies pour l'ensemble de la période tarifaire. Ces hypothèses présentent des incertitudes lors de la définition des tarifs, ces derniers disposent d'un mécanisme dit CRCP (compte de régularisation des charges et des produits) permettant de corriger, pour des postes préalablement identifiés, les écarts entre les charges et produits prévisionnels et ceux réellement constatés.

Afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes des opérateurs européens, la norme IFRS 14, publiée par l'IASB en janvier 2014, est en cours de mise à jour avec une réflexion concernant le fonctionnement du mécanisme dit CRCP. Cette réflexion pourrait avoir des impacts sur l'arrêté et la présentation des comptes établis en normes françaises.

A date, la position de Teréga conduit à constater les régularisations l'année de leur constatation. Cette position pourrait être revue en fonction des éléments de doctrine à paraître.

5.7 INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

SOCIÉTÉS	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	30/06/2023		31/12/2022		
		% CONTRÔLE	% INTÉRÊT	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT	
TERÉGA SA	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
TERÉGA SAS	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
TERÉGA SOLUTIONS SAS	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
LOCATEREGA	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
METHA INFRA BERRY	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
HYTOURAINNE DISTRIBUTION	Intégration globale	100,00%	100,00%			
TERÉGA SOLUTIONS H2 NEW CO 1	Intégration globale	100,00%	100,00%			
DUALMETHA SAS	Mise en équivalence	16,53%	16,53%	Mise en équivalence	16,53%	16,53%
CHADASAYGAS	Mise en équivalence	40,00%	40,00%	Mise en équivalence	40,00%	40,00%
STIRVIA	Mise en équivalence	49,00%	49,00%	Mise en équivalence	49,00%	49,00%

Les sociétés Hy'Touraine Distribution et Teréga Solutions H2 New Co 1 ont été constituées au premier semestre 2023. Elles ont vocation à porter l'investissement et l'exploitation d'infrastructures dans le cadre de projets liés à l'hydrogène.

5.8 INFORMATIONS RELATIVES À LA COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les achats et les ventes liés aux flux d'équilibrage et de congestion ont été compensés dans les comptes en 2023 conformément à l'application de la norme IFRS 15. Ce changement de présentation a été effectué à partir du 31 décembre 2022 en raison de la significativité de leurs impacts de présentation.

Dans les comptes publiés au 30 juin 2022, les flux d'équilibrage et de congestion n'avaient pas été compensés. Les chiffres présentés dans ce document incluent cette compensation.

Un tableau de passage du chiffre d'affaires et des charges publiés 30 juin 2022 au chiffre d'affaires et charges publiés dans ce document a été réalisé ci-dessous.

	En milliers d'euros		
	30/06/2022 PUBLIÉ	AJUSTEMENT ÉQUILIBRAGE ET CONGESTION	30/06/2022 AJUSTÉ
Ventes de marchandises	302917	(68549)	234368
CHIFFRE D'AFFAIRES	302917	(68549)	234368
Achat matières premières, fournitures et autres approvisionnements	(71514)	68549	(2965)
ACHATS CONSOMMÉS	(71514)	68549	(2965)

5.8.1 CHANGEMENT DE PRÉSENTATION

Il n'y a pas de changement de présentation au 30 juin 2023.

5.8.2 CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a pas de changement de méthode comptable au 30 juin 2023.

5.8.3 CHANGEMENT D'ESTIMATION COMPTABLE

Il n'y a pas de changement d'estimation comptable au 30 juin 2023.

5.9 NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

5.9.1 MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toutes les données financières présentées en euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

5.9.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ÉCART D'ACQUISITION

5.9.2.1 Variations des exercices 2022 et 2023

En milliers d'euros

VALEURS BRUTES	31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS/ MISES AU REBUT	31/12/2022	ACQUISITIONS	CESSIONS/ MISES AU REBUT	30/06/2023
Ecart d'acquisition	420 760	-	-	420 760	-	-	420 760
Frais de développement	11 550	3 616	-	15 167	-	-	15 167
Logiciels	137 511	4 281	(6 076)	135 717	-	-	135 717
Clientèle	38 711	-	-	38 711	-	-	38 711
Immobilisations incorporelles en cours	4 284	118	-	4 401	6 158	-	10 559
VALEURS BRUTES	612 817	8 015	(6 076)	614 756	6 158	-	620 914

En milliers d'euros

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	31/12/2021	DOTATIONS	CESSIONS/ MISES AU REBUT	31/12/2022	DOTATIONS	CESSIONS/ MISES AU REBUT	30/06/2023
Dépréciation de l'écart d'acquisition	(5)	-	-	(5)	-	-	(4)
Amt/Dép. frais développ.	(2 778)	(2 498)	-	(5 276)	(1 542)	-	(6 818)
Amt/Dép. logiciels	(88 837)	(12 242)	5 062	(96 018)	(7 836)	-	(103 854)
Amt/Dép. clientèle	(10 875)	(1 287)	-	(12 163)	(648)	-	(12 810)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	(102 496)	(16 027)	5 062	(113 461)	(10 026)	-	(123 486)
VALEUR NETTE COMPTABLE	510 321	(8 012)	(1 014)	501 296	(3 869)	-	497 428

Ecart d'acquisition :

Lors de la dernière clôture annuelle du 31 décembre 2022, le test de dépréciation réalisé n'a pas donné lieu à des ajustements. Les principaux travaux ont consisté à :

- Déterminer la base d'actif à tester à partir des comptes consolidés au 31 décembre N ;
- Analyser la cohérence entre les flux de trésorerie retenus pour les tests d'impairment et les actifs testés ;
- Analyser les écarts entre les trajectoires du Plan Stratégique N et N-1 retenus pour les tests de dépréciation d'actifs et la cohérence des hypothèses retenues dans le Plan Stratégique ;
- Estimer le coût moyen pondéré du capital (« **CMPC** ») applicable aux flux de trésorerie des activités de transmission et de stockage ;
- Estimer la valeur d'entreprise de l'UGT ;

- Réaliser des analyses de sensibilité de la valeur aux principales hypothèses opérationnelles et financières.

Le test de dépréciation est basé sur les paramètres publiés par la CRE dans ses consultations publiques se référant à l'ATS2 et l'ATRT7. La sensibilité du test d'impairment a été testée sur une variation du WACC ainsi que sur une variation de l'indexation de la valeur de la BAR (Base d'Actif Régulée). L'analyse n'a pas identifié de risque significatif sur l'évaluation de la valeur d'entreprise.

Logiciels

Les mises au rebut concernent les logiciels qui ne sont plus utilisés par la société. La valeur nette comptable de ces mises au rebut étant nulle.

5.9.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros

VALEURS BRUTES	31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS/ MISES AU REBUT	31/12/2022	ACQUISITIONS	CESSIONS/ MISES AU REBUT	30/06/2023
Terrains	10973	23	(139)	10858	22	(24)	10855
Agencements sur terrains	12308	665	-	12974	-	-	12974
Constructions	99769	12578	(7703)	104643	-	(256)	104387
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-
Installations tech, matériel & outillage	3129330	145606	(1312)	3273624	302	-	3273926
Autres immobilisations corporelles	1897	50	(13)	1933	-	-	1933
Matériel de bureau	1744	377	(4)	2117	95	-	2212
Matériel de transport	463	362	-	825	91	-	916
Matériel informatique	7127	647	(72)	7701	392	-	8093
Immobilisations corporelles en cours	67944	(10181)	-	57763	39661	-	97423
VALEURS BRUTES	3331555	150126	(9244)	3472438	40563	(281)	3512720

En milliers d'euros

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	31/12/2021	DOTATIONS	CESSIONS/ MISES AU REBUT	31/12/2022	DOTATIONS	CESSIONS/ MISES AU REBUT	30/06/2023
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(8223)	(314)	-	(8537)	(603)	-	(9139)
Amt/Dép. constructions	(32969)	(5348)	3526	(34792)	(2891)	81	(37603)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(815263)	(81254)	1668	(894849)	(41374)	-	(936223)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(972)	(146)	13	(1104)	(74)	-	(1178)
Amt/Dép. Matériel de bureau	(711)	(189)	4	(896)	(108)	-	(1005)
Amt/Dép. Matériel transport	(84)	(86)	-	(170)	(57)	-	(227)
Amt/Dép. Matériel informatique	(5200)	(859)	72	(5987)	(406)	-	(6393)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	(863421)	(88196)	5282	(946335)	(45513)	81	(991767)
VALEUR NETTE COMPTABLE	2468134	61930	(3961)	2526102	(4950)	(199)	2520953

5.9.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros

VALEURS BRUTES	31/12/2021	VARIATIONS DE PERIMETRE	ACQUISITIONS	RECLASS	VARIATION DE SITUATION NETTE	DEPRECIATION	31/12/2022	VARIATIONS DE PERIMETRE	VARIATION DE SITUATION NETTE	DEPRECIATION	30/06/2023
Titres mis en équivalence	823	(9)	-	1 115	(1 269)	-	660	6	(82)	-	585
Titres de participation	332	-	-	-	-	-	332	-	-	-	332
Titres immobilisés	8 245	-	32	-	-	(1 369)	6 908	-	-	(1 826)	5 082
VALEURS BRUTES	9 400	(9)	32	1 115	(1 269)	(1 369)	7 901	6	(82)	(1 826)	5 999

Les titres de participation mis en équivalence sont constitués des parts et des frais d'acquisition dans les sociétés suivantes :

- Groupe Chadasaygas, détenue à 40% ;
- Dualmetha, détenue à 16,53% ;
- Stirvia, détenue à 49%.

Après analyse, il a été déterminé que Teréga détenait une influence notable sur ces trois sociétés. La méthode de consolidation appliquée est celle de la mise en équivalence.

Les délais de clôture des filiales ne permettant pas une remontée des données pour la période concernée, les chiffres utilisés pour les situations nettes et les résultats correspondent à ceux de l'exercice 2021 pour le Groupe Chadasaygas, et de l'exercice 2022 pour Dualmetha et Stirvia.

Les titres immobilisés sont constitués des parts prises dans Hydrogène de France, détenu à 2,35%.

Dans les comptes sociaux, les titres de participation Hydrogène de France sont comptabilisés au coût d'acquisition (y compris frais d'acquisition).

Dans les comptes IFRS, Teréga Solutions a pris l'option irrévocable de la mise à la juste valeur en contrepartie des OCI non recyclables.

Ainsi, la valorisation des titres au 30 juin 2023 a été ajustée sur la base du cours des actions à fin juin.

5.9.5 STOCKS

En milliers d'euros

VALEURS BRUTES	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	30 871	(5 230)	25 641	31 467	(4 945)	26 522
VALEURS BRUTES	30 871	(5 230)	25 641	31 467	(4 945)	26 522

Les stocks sont composés de pièces de matériel technique ainsi que de stocks de gaz, principalement pour l'autoconsommation.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.9.6 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

En milliers d'euros

	30/06/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	10 435	13 156
Factures à établir	48 507	47 746
Dép. clients et comptes rattachés	(405)	(405)
CRÉANCES CLIENTS	58 537	60 497

La baisse des créances clients s'explique principalement par des décalages temporels au niveau des encaissements.

5.9.7 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS

5.9.7.1 Variations de l'exercice

La variation des impôts différés au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2022	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CAPITAUX PROPRES	RECLASSEMENTS	30/06/2023
Actifs d'impôt différé	2	-	-	-	(2)	-
Passifs d'impôt différé	(284 726)	(9 242)	720	4 816	2	(288 429)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(284 724)	(9 242)	720	4 816	-	(288 429)

Les impôts différés constatés dans les « autres éléments du résultat global » sont relatifs aux instruments de couverture ainsi qu'à la mise à la juste valeur des titres Hydrogène de France.

Les impôts différés en capitaux propres correspondent principalement aux intérêts relatifs aux obligations remboursables en actions pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

Les actifs et passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé doit refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entité s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

5.9.7.2 Natures d'impôts différés de l'exercice

En milliers d'euros

	31/12/2022	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	AUTRES RÉSERVES	RECLASS.	30/06/2023
- Impôt différé sur différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal	1 483	-	-	-	-	1 483
- Impôt sur autres retraitement de consolidation	602	(662)	472	-	-	412
- Impôt différé sur écart de réévaluation sur immobilisations corporelles et incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	(196 505)	502	-	-	-	(196 003)
- Impôt différé sur frais d'acquisition de titres	30 621	-	-	-	-	30 621
- Impôt différé sur annulation des provisions réglementées	(127 944)	(4 916)	-	-	-	(132 860)
- Impôt différé sur engagement sociaux	4 763	95	-	-	-	4 858
- Impôt différé sur norme IFRIC 21 C3S	(125)	812	-	-	-	687
- Impôt différé sur retraitement de la dette financière	2 381	(5 072)	248	4 816	-	2 373
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(284 723)	(9 242)	720	4 816	-	(288 429)
Actifs d'impôt différé	2	-	-	-	(2)	(0)
Passifs d'impôt différé	(284 726)	(9 242)	720	4 816	2	(288 429)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(284 723)	(9 242)	720	4 816	-	(288 429)

5.9.7.3 Variations et natures d'impôts différés de l'exercice précédent

Les variations de l'exercice précédent sont les suivantes :

En milliers d'euros

	31/12/2021	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CAPITAUX PROPRES	RECLASSEMENTS	31/12/2022
Actifs d'impôt différé	479	-	-	-	(477)	2
Passifs d'impôt différé	(275 291)	(19 751)	(246)	10 086	477	(284 726)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(274 812)	(19 751)	(246)	10 086	1	(284 724)

Les impôts différés constatés dans les « autres éléments du résultat global » sont relatifs aux écarts actuariels sur engagement de retraites ainsi qu'à la mise à la juste valeur des titres Hydrogène de France. Les impôts différés en capitaux propres correspondent aux intérêts relatifs aux obligations remboursables en actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

En milliers d'euros

	31/12/2021	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	AUTRES RÉSERVES	RECLASS.	31/12/2022
- Impôt différé sur différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal	1 415	318	-	-	-	1 733
- Impôt sur autres retraitements de consolidation	499	(579)	354	374	-	648
- Impôt différé sur écart de réévaluation sur immobilisations corporelles et incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	(195 656)	(849)	-	-	-	(196 505)
- Impôt différé sur frais d'acquisition de titres	37 952	-	-	-	-	37 952
- Impôt différé sur annulation des provisions réglementées	(126 937)	(8 341)	-	-	-	(135 278)
- Impôt différé sur engagement sociaux	5 332	(98)	(678)	-	-	4 557
- Impôt différé sur norme IFRIC 21 C35	(177)	8	-	-	-	(169)
- Impôt différé sur retraitement de la dette financière	2 760	(10 229)	122	9 712	-	2 365
- Impôt différé résultant du report variable	-	18	(44)	-	-	(27)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(274 812)	(19 751)	(246)	10 086	-	(284 724)
Actifs d'impôt différé	478	-	-	-	(477)	2
Passifs d'impôt différé	(275 291)	(19 751)	(246)	10 086	477	(284 726)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(274 812)	(19 751)	(246)	10 086	-	(284 724)

5.9.7.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Conformément à la description faite dans la note 5.5.1.2, les déficits fiscaux des entités du groupe ne sont pas restitués aux entités qui les ont générés. Chaque société juridique est considérée comme une entité fiscale indépendante, le périmètre d'intégration fiscal étant placé au-dessus de Teréga SAS.

Ainsi, les actifs d'impôts différés, correspondant aux déficits utilisés par l'intégration fiscale et non comptabilisés car non disponibles dans les comptes consolidés s'élèvent à 5 990 K€ au 30 juin 2023 et étaient de 8 802 K€ au 31 décembre 2022.

5.9.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	En milliers d'euros	
	30/06/2023	31/12/2022
Disponibilités	98 610	60 278
TOTAL TRÉSORERIE NETTE	98 610	60 278

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

L'augmentation des disponibilités au 30 juin 2023 s'explique principalement par les activités opérationnelles qui ont généré plus de trésorerie par rapport au niveau des activités d'investissements et de financements.

5.9.9 CAPITAL ET RÉSERVES

Au 30 juin 2023, le capital social s'élève à 489 474 K€ composé de 48 947 355 actions d'un nominal de 10 euros.

Le Groupe a mis en place des financements externes ainsi qu'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA) d'une valeur nominale de 790 000 K€ de maturité 30 ans à l'origine. Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32. La charge d'intérêts sur les ORA (nets d'impôts) est classée en capitaux propres.

Le 26 février 2015 l'emprunt ORA a fait l'objet d'un remboursement de 120 000 K€ réparti au pourcentage de détention du capital des quatre actionnaires, ramenant sa valeur nominale à 670 000 K€.

Le 20 octobre 2020 l'emprunt ORA a fait l'objet d'un remboursement de 200 000 K€ réparti au pourcentage de détention du capital des quatre actionnaires, ramenant sa valeur nominale à 470 000 K€.

5.9.10 PROVISIONS

En milliers d'euros

	31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	31/12/2022	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	30/06/2023
Provisions pour litiges - non courant	-	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS NON COURANTES	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges - courant	125	740	-	865	-	-	865
Autres provisions pour charges - courant	135	822	-	957	-	-	957
PROVISIONS COURANTES	260	1 562	-	1 822	-	-	1 822
TOTAL PROVISIONS	260	1 562	-	1 822	-	-	1 822

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.9.11 DETTES FINANCIÈRES

5.9.11.1 Variations de l'exercice 2023

La variation des dettes financières au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	30/06/2023
Emprunts obligataires - non courant	1 782 231	-	-	1 782 231
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	10 982	-	(3 562)	7 420
TOTAL NON-COURANT	1 793 213	-	(3 562)	1 789 650
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	-	-	-	-
Emprunts obligataires - courant	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - courant	18 900	15 683	(2 500)	32 083
TOTAL COURANT	18 900	15 683	(2 500)	32 083
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 812 113	15 683	(6 062)	1 821 733

En milliers d'euros

	TOTAL	30/6/2023				
		N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Emprunts obligataires	1 782 231	-	546 189	-	-	1 236 042
Emprunts auprès établis. de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	7 420	7 420	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	32 083	32 083	-	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 821 734	39 503	546 189	-	-	1 236 042

La structure financière est composée :

- D'emprunts obligataires pour 1 782 231 K€, dont :
 - Emprunt obligataire public pour 550 000 K€, à échéance 2025, taux fixe de 2,200%, déduction faite des frais d'émission pour 3 810 K€ ;

- Emprunt obligataire privé pour 350 000 K€, à échéance 2035, taux fixe de 2,998%, déduction faite des frais d'émission pour 1 566 K€ ;
- Emprunt obligataire pour 400 000 K€, à échéance 2028, taux fixe de 0,625%, déduction faite des frais d'émission pour 2 517 K€ et de la prime d'émission pour 2 604 K€ ;
- Emprunt obligataire pour 500 000 K€, à échéance 2030, taux fixe de 0,875%, déduction faite des frais d'émission pour 2 341 K€ et de la prime d'émission pour 4 930 K€.
- D'une réserve de crédit RCF (Revolving Credit Facility) d'une capacité de tirage de 250 000 K€. La RCF n'a pas fait l'objet de tirage au 30 juin 2023 ;
- D'autres emprunts et dettes assimilés non courant pour 7 420K€ (principalement les garanties clients équivalent à des dépôts et cautionnements reçus) ;
- D'intérêts courus sur emprunts pour 32 083 K€ composés de :
 - 2 946 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 400 M€ souscrit en 2020 ;
 - 13 743 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 550 M€ souscrit en 2015 ;
 - 9 925 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 350 M€ souscrit en 2015 ;
 - 5 414 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 500 M€ souscrit en 2020 ;
 - 57 K€ de frais RCF.

Le groupe respecte ses engagements contractuels de ratios bancaires.

5.9.11.2 Variations de l'exercice 2022

En milliers d'euros

	31/12/2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2022
Emprunts obligataires - non courant	1 782 231	-	-	1 782 231
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	3 056	8 629	(703)	10 982
TOTAL NON-COURANT	1 785 286	8 629	(703)	1 793 213
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	10 000	-	(10 000)	-
Emprunts obligataires - courant	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - courant	17 010	30 960	(29 070)	18 899
TOTAL COURANT	27 010	30 960	(39 070)	18 899
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 812 296	39 589	(39 773)	1 812 113

En milliers d'euros

	TOTAL	N+1	31/12/2022			
			N+2	N+3	N+4	>=N+5
Emprunts obligataires	1 782 231	-	-	546 189	-	1 236 042
Emprunts auprès établis. de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	10 989	10 989	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	18 892	18 892	-	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 812 113	29 881	-	546 189	-	1 236 042

5.9.11.3 Endettement financier net

En milliers d'euros

Endettement financier net	31/12/2021	VARIATION DE LA PÉRIODE	31/12/2022	VARIATION DE LA PÉRIODE	30/06/2023
Trésorerie brute	19 691	40 586	60 278	38 332	98 610
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	-	-	-	-	-
TRÉSORERIE NETTE	19 691	40 586	60 278	38 332	98 610
Endettement financier brut	1 812 296	(183)	1 812 113	9 621	1 821 733
ENDETTEMENT FINANCIER NET	1 792 605	(40 769)	1 751 835	(28 711)	1 723 123

5.9.11.4 Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de marché

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie est géré au niveau du Groupe. Il représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie viendrait à manquer à ses obligations de paiement contractuelles.

Le risque de crédit et de contrepartie concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers dérivés et les dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que les expositions de crédit aux clients, y compris les créances impayées.

L'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie à la date de clôture est la suivante :

En milliers d'euros

	TOTAL	N+1	30/06/2023			>=N+5
			N+2	N+3	N+4	
Autres actifs non courants	1 724	-	-	-	-	1 724
Créances clients	58 537	58 537	-	-	-	-
Créances d'impôt exigible courantes	-	-	-	-	-	-
Créances sociales	1 716	1 716	-	-	-	-
Créances fiscales	1 575	1 575	-	-	-	-
Autres créances	3 214	3 214	-	-	-	-
TOTAL CRÉANCES	66 767	65 043	-	-	-	1 724

Compte tenu de la typologie des clients, qui sont des acteurs européens gaziers significatifs et du nombre relativement peu élevé de clients expéditeurs, le Groupe considère qu'il n'est exposé qu'à un risque de crédit marginal.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les flux de trésorerie contractuels sont essentiellement constitués des frais financiers relatifs aux paiements des intérêts et remboursements du capital.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

La performance financière du Groupe n'est pas matériellement influencée par les fluctuations des taux de change puisqu'une partie significative de l'activité se déroule au sein de la zone euro et les coûts et les revenus sont généralement libellés dans la même devise.

Le Groupe n'est pas exposé aux variations de flux futurs. L'intégralité de sa dette non courante est à taux fixe.

5.9.11.5 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

- Trésorerie, prêts et créances

Le groupe estime que la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, des autres créances, des dettes fournisseurs, des autres dettes et des divers dépôts et cautionnements reflète la valeur de marché compte tenu du fort degré de liquidité de ces postes et leur échéance à moins d'un an.

- Actifs à la juste valeur

Les VMP sont comptabilisées à leur prix d'acquisition qui reflète leur juste valeur (les montants sont non significatifs).

- Instruments dérivés et de couverture

Le groupe a mis en place, le 6 février 2020, un swap de taux d'intérêt à départ différé avec une clause de résiliation obligatoire anticipée au 6 mars 2020 afin de couvrir le risque de fluctuation de taux d'intérêt en amont de la date d'émission de l'obligation émise par Teréga SAS. Ce swap a été résilié le 20 février 2020, jour de la date de négociation de l'émission obligataire émise par Teréga SAS. Ce swap a une maturité de 7 ans.

La soulte (issue de la juste valeur à la clôture du swap) payée par Teréga SAS est étalée sur la durée de couverture (soit 7 ans à partir du 20 février 2020) en OCI.

Le Groupe a souscrit sur le premier semestre 2023 des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêts à départ décalé) de taux pour le futur refinancement de la souche obligataire arrivant à échéance en août 2025 (refinancement hautement probable en octobre 2024) afin de se protéger contre la hausse des taux. D'un nominal total de 275 millions d'euros (50% de couverture du futur refinancement en nominal), ces instruments devant s'activer le 15 octobre 2024 ont été souscrits à un taux fixe moyen de 2,9096 % avec une maturité de 7 ans.

Le montant de la variation sur la période de la réserve de couverture provenant des gains et pertes accumulés en capitaux propres est de - 726 milliers d'euros au 30 juin 2023 (non applicable en 2022).

- Passifs financiers au coût amorti

Concernant les dettes fournisseurs, le Groupe considère que la valeur comptable reflète la valeur de marché en raison de leur fort de degré de liquidité.

La valeur de marché des dettes financières à long terme et à court terme est déterminée en utilisant la valeur des flux de trésorerie décaissés futurs estimés, actualisés en utilisant les taux observés par le Groupe en fin de période pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

- Bilan des instruments financiers

Les valeurs de marché des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées selon la hiérarchie ci-dessous telle que définie par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : la juste valeur est basée sur des prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : la juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix) soit indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : la juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

5.9.12 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	En milliers d'euros	
	30/06/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	7 149	10 913
Factures non parvenues	22 815	56 216
DETtes FOURNISSEURS	29 964	67 130

Le montant des factures non parvenues à fin juin 2023 correspond au cycle normal de réception des travaux dans le cadre des opérations conduites par le Groupe.

Le niveau des factures non parvenues au 31 décembre 2022 est lié aux activités d'investissements à cette période avec des réceptions de travaux significatives.

Contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (« DGCCRF »)

Le 4 octobre 2019, Teréga SA a reçu un avis de contrôle de la DGCCRF sur les délais de paiement inter-entreprises. Le contrôle couvre l'année 2018 et a démarré le 14 janvier 2020. Il a donné lieu à échange de documents pendant le premier trimestre 2021.

Aucune conclusion n'a été reçue à ce jour.

5.9.13 AUTRES PASSIFS COURANTS

	En milliers d'euros	
	30/06/2023	31/12/2022
Dettes sociales - courant	26 569	30 743
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	14 126	9 074
Comptes courants groupe passifs - courant	2 208	287
Autres dettes - courant	1 519	1 545
AUTRES PASSIFS COURANTS	44 422	41 649

La baisse des dettes sociales correspond principalement à l'effet année pleine de la provision pour intéressement et participation 2022.

L'augmentation des dettes fiscales provient principalement de la provision IFR et Taxe foncière pour 3 M€ qui seront entièrement réglées au 31 décembre 2023.

Les comptes courants groupe passifs correspondent à la dette d'impôt sur les sociétés dans le cadre de l'intégration fiscale avec Teréga Holding.

5.9.14 AUTRES ACTIFS COURANTS

	En milliers d'euros	
	30/06/2023	31/12/2022
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	31	72
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	-	-
Créances sur personnel & org. sociaux	1 716	190
Créances fiscales - hors IS - courant	1 575	4 361
Comptes courants Groupe actif - courant	78	85
Autres créances - courant	227	493
Charges constatées d'avance	2 878	2 998
VALEURS BRUTES	6 506	8 199
	30/06/2023	31/12/2022
DÉPRÉCIATIONS)	-	-
AUTRES ACTIFS COURANTS	6 506	8 199

La baisse des créances fiscales s'explique par la baisse de la TVA sur factures non parvenues.

Le montant des charges constatées d'avance s'explique principalement par le retraitement effectué sur les logiciels SaaS (1,8 M€) le reste étant lié à l'activité normale du groupe.

5.10 INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

5.10.1 PRODUITS

	En milliers d'euros	
	EXERCICE AU 30/06/2023	EXERCICE AU 30/06/2022
Production vendue de biens	21	101
Production vendue de services	248 253	234 267
CHIFFRE D'AFFAIRES	248 274	234 368

La production vendue de services correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, auxquelles s'ajoutent les recettes provenant des contrats de raccordement et de transit. L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires est la suivante :

	En milliers d'euros			
	EXERCICE AU 30/06/2023	%	EXERCICE AU 30/06/2022	%
Transport	160 436	65%	157 145	67%
Stockage	87 742	35%	77 122	33%
Autre	97	0%	101	0%
CHIFFRE D'AFFAIRES	248 274		234 368	

5.10.2 AUTRES PRODUITS

	En milliers d'euros	
	EXERCICE AU 30/06/2023	EXERCICE AU 30/06/2022
Production immobilisée	-	-
Autres produits	1 775	1 325
Transferts de charges d'exploitation	147	107
AUTRES PRODUITS	1 921	1 432

Les autres produits proviennent essentiellement de refacturations de conventions de travaux lors des déviations de canalisations.

5.10.3 ACHATS ET CHARGES

5.10.3.1 Achats de matières, fournitures et marchandises

	En milliers d'euros	
	EXERCICE AU 30/06/2023	EXERCICE AU 30/06/2022
Achat m.p., fournif. & aut. appro.	(5873)	(2965)
Var. stocks mp, fournif. & autres appro.	(596)	1 260
Achat d'études	(0)	-
Autres achats	(0)	(32)
Achats non stockés de matières et fournitures	(21 501)	(23 061)
ACHATS CONSOMMÉS	(27 969)	(24 798)

L'augmentation des achats consommés provient principalement du coût de la congestion sur 2023 de +2,7 M€.

5.10.3.2 Charges de personnel

	En milliers d'euros	
	EXERCICE AU 30/06/2023	EXERCICE AU 30/06/2022
Rémunérations du personnel	(18 698)	(18 741)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(9 710)	(9 171)
Charges de Stocks Options et Actions Gratuites	-	-
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(4 665)	(3 861)
Participation des salariés	(2 228)	(1 946)
Dot./Prov. engagements sociaux	(759)	(615)
Rep./Prov. engagements sociaux	343	56
Reprise / (Dotation) nettes sur engagements sociaux	(416)	(559)
CHARGES DE PERSONNEL	(35 717)	(34 278)

L'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par la hausse de la participation et de l'intéressement en lien avec la hausse du résultat.

5.10.3.3 Charges externes

	En milliers d'euros	
	EXERCICE AU 30/06/2023	EXERCICE AU 30/06/2022
Sous-traitance générale	(8 192)	(8 286)
Locations et charges locatives	(944)	(1 037)
Entretiens et réparations	(3 689)	(4 553)
Primes d'assurance	(514)	(926)
Divers	(755)	(1 024)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(228)	(389)
Publicités	(759)	(1 459)
Transports	(91)	(1 113)
Déplacements, missions	(1 492)	(1 082)
Frais postaux	(1 023)	(1 438)
Services bancaires	(51)	(78)
Autres charges externes	(664)	442
CHARGES EXTERNES	(18 401)	(19 943)

5.10.3.4 Impôts et taxes

	En milliers d'euros	
	EXERCICE AU 30/06/2023	EXERCICE AU 30/06/2022
Impôts et taxes sur rémunérations	(367)	(272)
Autres impôts et taxes	(8 346)	(7 912)
IMPÔTS ET TAXES	(8 713)	(8 183)

5.10.4 PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	En milliers d'euros	
	EXERCICE AU 30/06/2023	EXERCICE AU 30/06/2022
Intérêts emprunts bancaires	(5 439)	(5 425)
Intérêts emprunt obligataire	(10 398)	(10 387)
Intérêts comptes courant	0	2
Variation de juste valeur du Swap	-	(236)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(15 838)	(16 046)
Autres charges financières	-	-
Autres produits financiers	1 070	-
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	1 070	0
RÉSULTAT FINANCIER	(14 767)	(16 046)

Les intérêts des emprunts sont relatifs aux financements externes mentionnés dans le paragraphe « dettes financières ».

Les intérêts des emprunts sont calculés via un Taux d'Intérêt Effectif (TIE)

5.10.5 IMPÔTS

5.10.5.1 Impôts comptabilisés dans le résultat

	En milliers d'euros	
	EXERCICE AU 30/06/2023	EXERCICE AU 30/06/2022
Impôt exigible (IS au taux normal / contribution additionnelle et exceptionnelle)	(19 139)	(14 685)
Impôts différés	(9 242)	(9 603)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(28 381)	(24 288)

L'augmentation de l'impôt exigible provient essentiellement de la hausse du résultat entre 2022 et 2023.

Conformément à la description faite dans la note 5.9.7, les actifs d'impôt relatifs aux déficits apportés à l'intégration fiscale "Teréga Holding" ne sont pas comptabilisés dans les présents comptes consolidés.

En prenant en compte cet actif, la charge d'impôt serait la suivante :

	En milliers d'euros	
	EXERCICE AU 30/06/2023	EXERCICE AU 30/06/2022
Impôt exigible (IS au taux normal / contribution additionnelle et exceptionnelle)	(19 139)	(14 685)
Impôts différés	(9 242)	(9 603)
Impôts différés actifs non comptabilisés	5 990	5 191
IMPÔTS DIFFÉRÉS	(3 252)	(4 413)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(22 391)	(19 097)

5.10.5.2 Rapprochement entre l'impôt effectif et l'impôt théorique

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 30/06/2023	EXERCICE AU 30/06/2022
TAUX D'IMPOSITION	25,83%	25,83%
Résultat de la période attribuable aux :		
- propriétaires de la société	58 418	50 680
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	122	-
RÉSULTAT CONSOLIDÉ APRÈS IMPÔT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	58 540	50 680
Impôt exigible	(19 139)	(14 685)
Impôt différé	(9 242)	(9 603)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(28 381)	(24 288)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	86 921	74 968
IMPÔT THÉORIQUE (AU TAUX D'IMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE)	(22 452)	(19 364)
Différences permanentes entre résultat comptable et résultat fiscal	(18)	(148)
Effet intégration fiscale	(6 625)	(5 633)
Crédits d'impôt	61	394
Redressement fiscaux et régul IS	(14)	22
Autres	667	440
IMPÔT EFFECTIF	(28 381)	(24 288)

5.10.6 AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel calculés au 30 juin 2023 correspondent aux projections fournies par un actuair indépendant en janvier 2023. Les hypothèses actuarielles utilisées n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour et correspondent aux hypothèses de 2022, sauf pour l'âge de départ à la retraite qui a été mis à jour suite à la réforme effectuée en 2023.

5.10.6.1 Variation de l'obligation nette et impact comptabilisé en résultat et OCI

	En milliers d'euros	
	30/06/2023	31/12/2022
AVANTAGE DU PERSONNEL À L'OUVERTURE	19 746	22 757
Coûts des services rendus à la période	790	1 299
Coûts de services passés	(364)	-
Charges d'intérêts	334	188
Pertes et gains actuariels CET et MDT	-	(688)
Prestations versée par l'employeur	(343)	(1 187)
Autres ajustements	-	-
IMPACT COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT	417	-388
Pertes et gains actuariels	-	(2 623)
IMPACT COMPTABILISÉ EN OCI	0	-2 623
AVANTAGE DU PERSONNEL À LA CLÔTURE	20 163	19 746
Dettes sociales (CET) à la clôture	3 268	3 268
OBLIGATION NETTE À LA CLÔTURE	23 431	23 014

Les avantages du personnel sont principalement composés des éléments suivants :

- MIP (Mutuelle de l'Industries du Pétrole) : régime de complémentaire santé,
- Droit de cessation anticipé d'activité (CAA) : régime de retraite dont le but est de fournir une allocation de retraite au salarié ayant une ancienneté suffisante en service posté,
- Indemnités de fin de carrière : versement en capital dû au salarié par l'entreprise lors du départ à la retraite,
- Médailles du travail : capital versé au salarié lorsque celui-ci atteint une certaine ancienneté groupe,
- PEC (Plan épargne choisie) : jours que les anciens détachés ont acquis et dont ils disposent pour partir plus tôt en retraite,
- Malakoff : régime de prévoyance,
- CET (Compte Epargne Temps) : le but est de permettre aux salariés qui le désirent d'accumuler des droits de congés rémunérés.

5.10.6.2 Hypothèses actuarielles

L'évaluation actuarielle des engagements sociaux en norme IAS 19 a été faite par un actuairé indépendant.

	30/06/2023	31/12/2022
TAUX D'ACTUALISATION À LA DATE DE CLÔTURE	3,00%	3,00%
TAUX D'INFLATION	2,00%	2,00%
TAUX D'AUGMENTATION MOYEN DES SALAIRES	3,00%	3,00%
TAUX DE CHARGES PATRONALES	53,00%	53,00%
TAUX DE TURNOVER	Tables Cadre/Non Cadre de taux décroissants par âge et nuls au-delà de 55 ans	Tables Cadre/Non Cadre de taux décroissants par âge et nuls au-delà de 55 ans
AGE DE DÉPART EN RETRAITE	Cadre : 62 à 67 ans Non Cadre : 60 à 64 ans	Cadre : 62 à 66 ans Non Cadre : 60 à 63 ans
TABLE DE MORTALITÉ	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05

5.10.7 EFFECTIFS

	EXERCICE AU 30/06/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
EFFECTIF VENTILÉ PAR CATÉGORIE		
Cadres	316	318
OETAM	349	357
TOTAL EFFECTIF	665	675
EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ PENDANT L'EXERCICE		
Cadres	314	314
OETAM	352	358
TOTAL EFFECTIF MOYEN	665	672

5.11 PARTIES LIÉES

Les parties liées sont principalement l'associé unique, Teréga Holding SAS et la Direction du Groupe.

La rémunération des dirigeants n'est pas présentée dans les annexes aux comptes consolidés car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.12 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.12.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Le 12 octobre 2022, Teréga SA a fourni une garantie ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement) à la préfecture du Gers, dans le cadre du forage du puits d'Izaute pour un montant de 1,5 M€. Cette garantie expirera en octobre 2030.

5.12.2 ENGAGEMENTS REÇUS

5.12.2.1 Cautions bancaires

		En milliers d'euros	
		Valorisation 30/06/2023	Valorisation au 30/06/2022
Cautions bancaires clients	Teréga SA	84 573	63 254
Cautions bancaires fournisseurs	Teréga SA	8 859	11 209
TOTAL ENGAGEMENTS		93 432	74 463

5.12.2.2 Quotas de CO2

Au titre de la période pluriannuelle 2021 - 2025 d'allocation gratuite de quotas, Teréga SA doit recevoir:

NOMBRE DE QUOTAS ALLOUES	
2023	3 446
2024	3 446
2025	3 446

Ces données sont à jour de l'arrêté du 4 août 2022 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant la liste des exploitants d'installations soumises à autorisation pour les émissions de gaz à effet de serre ainsi que le montant des quotas d'émission affectés à titre gratuit pour les exploitants d'installations pour lesquelles des quotas d'émission à titre gratuit sont affectés, pour la période 2021-2025.

5.13 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.